

# Le décret redéfinissant le paysage de l'enseignement supérieur approuvé au Parlement

Belga Publié le mercredi 06 novembre 2013 à 19h21- Mis à jour le jeudi 07 novembre 2013 à 05h52



**Belgique** Suivant le vote positif intervenu en commission il y a deux semaines, le nouveau décret a sans surprise été approuvé mercredi par la majorité PS-Ecolo-cdH.

Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a définitivement adopté mercredi soir le décret redéfinissant le paysage de l'enseignement supérieur, l'un des principales réformes de la législature qui touche à sa fin. Résultat d'une réflexion de plus de trois ans, l'élaboration de ce texte, porté par le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), avait suscité l'an dernier de vives tensions entre universités, et divisé des mois durant la majorité Olivier.

Suivant le vote positif intervenu en commission il y a deux semaines, le nouveau décret a sans surprise été approuvé mercredi par la majorité PS-Ecolo-cdH. L'opposition MR s'est abstenue, de même que le FDF.

Ce nouveau décret, qui entrera progressivement en vigueur dès septembre prochain, établit une organisation générale commune à tous les établissements du supérieur: universités, hautes écoles, écoles artistiques et de promotion sociale.

Principale innovation: la création d'une académie unique de recherche et d'enseignement (ARES), conçue comme le véritable organe de pilotage de l'enseignement supérieur en Fédération.

Celui-ci sera à l'avenir organisé en cinq pôles géographiques (Brabant wallon, Liège-Luxembourg, Hainaut, Namur et Bruxelles) pour encourager les collaborations entre établissements existants, et casser ainsi la logique de réseaux qui prévalait jusqu'à présent.

Le décret réforme par ailleurs l'évaluation, la diplomation et la mobilité des étudiants.

Le seuil de réussite sera notamment ramené demain à une moyenne de 10 sur 20, contre 12 à l'heure actuelle. La Fédération Wallonie-Bruxelles s'alignera ainsi sur ce qui se pratique en Flandre, ou en France notamment.

Une série de mécanismes pour lutter contre l'échec -qui se chiffre à près de 50% en première année du supérieur- sont également insérés dans le décret.

"Qu'il s'agisse de l'assouplissement du concept d'année d'études, du seuil unique de réussite, des passerelles entre filières différentes ou des reprises d'étude, le fil rouge de toutes nos réflexions et de notre entreprise de réforme aura été l'étudiant et son épanouissement dans un enseignement dont on a confirmé l'excellence", a salué le ministre Marcourt.

"Il s'agit de garantir l'accès aux formations, mais aussi de permettre à nos diplômés les plus brillants de participer aux réseaux d'excellence internationaux", a-t-il défendu.

L'opposition MR, par la voix de sa cheffe de groupe Françoise Bertieaux, a indiqué n'être satisfaite "qu'à 80%" seulement du texte, dénonçant notamment l'"usine à gaz" que constituera, selon elle, la future ARES ou l'abaissement du seuil de réussite à 10/20, "un nivellement par le bas", a-t-elle encore dénoncé.

L'approbation du décret paysage ouvre à présent la voie à un nouveau chantier d'envergure pour l'enseignement supérieur, à savoir la révision de son mode de financement.

Universités et hautes écoles vivent en effet depuis des années dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée alors que le nombre d'étudiants a sensiblement augmenté depuis une dizaine d'années. Un débat sensible qui ne sera toutefois plus conclu par la majorité actuelle, mais la suivante.